

---

**Nombre de membres  
en exercice** : 13

**Séance du Vendredi 16 décembre 2022**

**Présents** : 10

L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Bernard COMTET.

**Votants** : 12

**Sont présents** : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Raymond BACONNET, Audrey MULLER, Stéphane MEUNIER, Christian FAURE

**Représentés** : Martine DUPONT, Daniel CASSEVILLE

**Absents** : Sandie GONNOT

**Secrétaire de séance** : Patrick MONIN

---

**Objet** : **Prise en charge financière des frais de repas des sapeurs-pompiers volontaires des CPI en formation - DE\_2022\_047**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des formations effectuées par le SDIS au profit des sapeurs-pompiers de CPI, il revient à chaque collectivité de prendre en charge les frais de restauration de ses sapeurs-pompiers, comme le prévoit l'article R.1424-34 du CGCT.

Une convention doit donc être signée entre le SDIS 71 et la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,  
le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le SDIS 71 et la Commune de LA GENETE pour la prise en charge des frais de repas des sapeurs-pompiers volontaires de CPI en formation.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches relatives à cette convention.

**Objet** : **Demande de subvention Conseil Départemental 71 "Appel à projets 2023" - DETR 2023 - DE\_2022\_048**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de changement des fenêtres pour le bâtiment de la mairie, de la salle Tour Jérusalem et la pose de volets pour le bâtiment de l'école.

Après avoir pris connaissance des devis estimatifs, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le devis suivant :

Remplacement fenêtres Mairie 10509.00 € HT - 12610.80 € TTC

Remplacement fenêtres Salle Tour Jérusalem 8798.00 € HT - 10557.60 € TTC

Pose de volets Ecole 6222.75 € HT - 7467.30 € TTC

Soit un total de 25529.75 € HT, soit TTC 30635.70 €

SOLLICITE la subvention DETR 2023

SOLLICITE la subvention du Conseil Départemental 71 "Appel à projets 2023"

RETIENT le plan de financement suivant :

Montant total des travaux :

Subvention DETR 30% = 7659.00 €  
Subvention Appel à projets 25% = 6382.00 €  
Fonds propres de la commune = 11488.75 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire concernant le projet.

**Objet : LOCATION terrain parcelle ZL 60 - DE\_2022\_049**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SAFER était à la recherche de preneur pour les biens immobiliers de la société AGRIVAL

Il s'avère que la SCEA VDS AGRi de l'Abergement de Cuisery a été retenue pour la création d'une nouvelle activité agricole, forestière ou autre en milieu rural ou implantation d'un nouveau porteur de projet

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de conclure un bail avec SCEA VDS AGRi, pour la parcelle ZL 60 d'une superficie de 31 ares 14 ca.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail entre SCEA VDS AGRi et la Commune de LA GENETE.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les conditions relatives à ce bail.

**Objet : Convention Salle Piguet - DE\_2022\_050**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la salle des fêtes de la commune de Brienne est en rénovation pour une durée indéterminée, le club de l'amitié Brennaud a demandé si la commune de LA GENETE pouvait les accueillir pendant plusieurs mois dans la salle Piguet.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre à disposition la salle Piguet pour le club de l'amitié Brennaud les mercredi après midi, chaque quinzaine. Une convention sera établie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle Piguet entre le club de l'amitié Brennaud et la Commune de LA GENETE.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour cette mise à disposition.

**Objet : Durée Amortissement - M 57 - DE\_2022\_051**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

FIXE la durée d'amortissement pour les biens suivants :

Compte	N° Inventaire	Désignation du bien	Durée Amortissement	Valeur Brute
204182	202215	Enfouissement réseau Tél	5 ans	17678.24 €
204182	202216	Eclairage public BTS Poste curtil	5 ans	6483.06 €

**Objet : Vote de crédits supplémentaires - DM n°3 - DE\_2022\_052**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-70.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	70.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet : Vote de crédits supplémentaires - DM n°4 - DE\_2022\_053**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	349.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-349.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
204182	Autres org pub - Bât. et installations	24162.00	
2804182 (040)	Autres org pub - Bât. et installations		349.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-349.00
21538 - 14	Autres réseaux		24162.00
<b>TOTAL :</b>		<b>24162.00</b>	<b>24162.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>24162.00</b>	<b>24162.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Objet : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable - DE\_2022\_054**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la Qualité du service de l'eau potable, exercice 2021 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Seille.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE le rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Seille.

**Objet : Convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol - DE\_2022\_055**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Il convient donc de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre la Commune de LA GENETE et le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les démarches relatives à cette convention.

**Objet : Subvention Restaurant Scolaire - DE\_2022\_056**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 224.00 € à l'association du Restaurant Scolaire du RPI

DIT que cette somme sera mandatée au compte 65748 du budget 2022.

**Objet : Subvention Comité des Fêtes - DE\_2022\_057**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 50.00 € au Comité des Fêtes de LA GENETE.

DIT que cette somme sera mandatée au compte 65748 du budget 2022.

**Objet : Subvention CFA St MARCEL - DE\_2022\_058**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une subvention de 50.00 € au Centre de Formation d'Apprentis de Saône et Loire, site de SAINT MARCEL.

DIT que cette somme sera mandatée au compte 65748 du budget 2023.

Le Maire,  
Bernard COMTET



Le secrétaire de séance,  
Patrick MONIN



